

Erratum

Avis de la Bourse de Montréal et de la CDCC

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication des différents avis de la Bourse de Montréal et de la CDCC dans la section 7.3.1 du bulletin du 2 octobre 2009 (Vol 6, n° 39).

Il s'agit de modifications mineures qui ne nécessitent pas de consultation.

Un erratum a été publié à la section 7.3.1 du bulletin du 9 octobre 2009 (Vol. 6, n° 40).